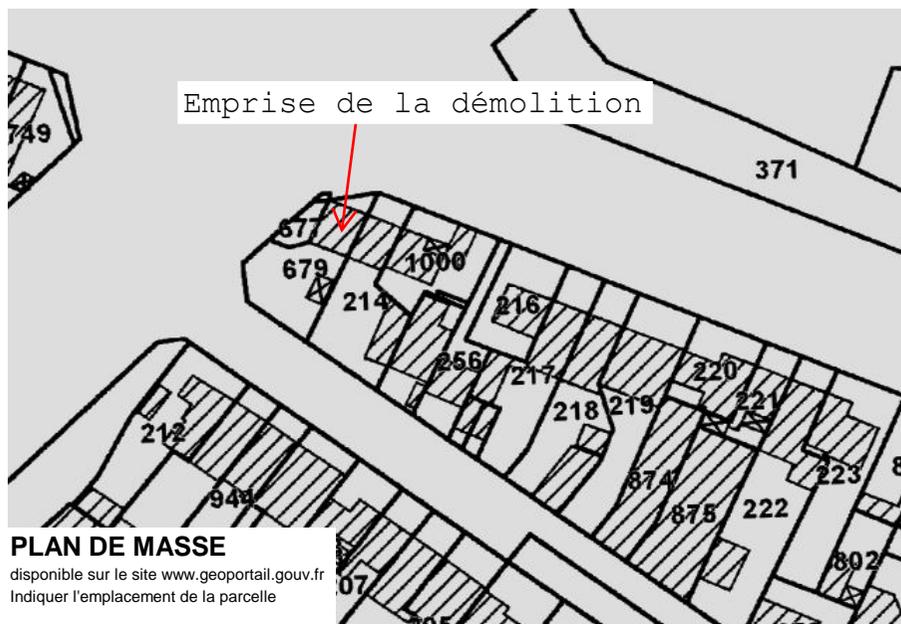


PLAN DE MASSE



PHOTOGRAPHIES DU BÂTIMENT À DÉMOLIR



La photographie doit être de bonne qualité et si possible en couleur .

PHOTOGRAPHIES DU BÂTIMENT À DÉMOLIR - VUE DE LOIN



La photographie doit être de bonne qualité et si possible en couleur .

En cas de difficulté pour constituer votre dossier ou pour vérifier la conformité de votre projet par rapport aux règles d'urbanisme en vigueur, vous pouvez Rapprocher de la Mairie de votre commune.

Si votre projet se trouve dans la ZPPAUP¹, vous pouvez rapprocher de la Maire de votre commune afin de vérifier la possibilité de votre projet et les pièces nécessaires supplémentaires accompagnant votre demande par formulaire.

Le dossier de demande devra être déposé en **4 exemplaires (formulaire et pièces)** à : **LA MAIRIE DE VOTRE COMMUNE**

Contact :

Horaires d'ouverture :

DÉMOLITION D'UNE CONSTRUCTION

en dehors de la ZPPAUP¹

FORMULAIRE : Permis de démolir

Cerfa 13405*04 (disponible sur le site www.service-public.fr)

Cadres à remplir :

Cadres 1 et 2 : Identité et coordonnées du déclarant

Cadre 3 : Localisation du terrain avec ses références cadastrales

Cadre 4 : Travaux de démolition

Cadre 5 : Engagement et signature

PIÈCES À FOURNIR (voir exemples ci-après)

- Plan de situation
- Plan de masse
- Photographies du ou des bâtiments à démolir

Liens utiles

Site Internet du site service public - Autorisations d'urbanisme

<http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>

Site Internet du géoportail

<http://geoportail.fr/url/7FmjSF>

¹ ZPPAUP : Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager

PLAN DE SITUATION

